

Annexe IIB
Projet de détention d'animaux

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier à la Division de la Prévention et des Autorisations	

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

.....

.....

Sceau de la commune

Indiquer, le cas échéant, votre numéro de producteur en respectant la structure officielle des numéros suivants. Toutes les cases doivent être remplies (en rajoutant des zéros devant si nécessaire).

N° de producteur : —

IV.5. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

IV.5.5. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS DU PROJET

IV.5.5.1. Situation du projet

Avez-vous au moins un bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement (*) pour animaux en zone d'habitat telle que visée par l'article 26 du CWATUP, lequel destine cette zone principalement à la résidence ?

OUI NON si NON, remplir l'annexe A.

(*) Par bâtiment ou infrastructure d'hébergement, on entend toute construction ou local ou partie de bâtiment dans lesquels les animaux séjournent, à l'exception des abris situés en prairie et destinés à protéger les animaux des intempéries.

IV.5.5.2. Description du projet

A) BÂTIMENT OU INFRASTRUCTURE D'HÉBERGEMENT D'ANIMAUX

B _n *	Description**

* Reprendre les symboles B_n du tableau du point IV.5.1., page 10, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique

** Pour chaque installation et catégorie animale, veuillez indiquer le type (abri, cages, volières, niches, bâtiment fermé, etc;); le type de sol ou de litière dans le bâtiment ou l'installation: caillebotis partiel, caillebotis total, béton raclé, litière glissante, litière sur sol plein, litière biomatrisée, autres (à décrire), l'aménagement intérieur, etc

B) LES ANIMAUX ONT-ILS ACCÈS À UNE AIRE EXTÉRIEURE NON COUVERTE?

NON **OUI** si OUI, remplir le tableau ci-dessous

Veillez décrire (prairie, enclos, cour, surface, type de clôture, etc.)

C) ETABLISSEMENTS VISÉS PAR L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE 96/61/CE DU 24 SEPTEMBRE 1996 RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION INTÉGRÉE DE LA POLLUTION (IPPC) :

Avez-vous plus de 2.000 emplacements pour porcs de plus de 30 kg ou plus de 750 truies ou plus de 40.000 volailles

NON **OUI**

Si OUI, compléter l'annexe B

D) VENTILATION DES BÂTIMENTS OU INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT :

➔ forcée alors remplir l'annexe C

➔ naturelle alors remplir le tableau ci-dessous

Bâtiment *	Description des entrées et sorties d'air (pignons, faite du toit, côtés du bâtiment)	Autorégulation des ouvertures	
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

* Reprendre les symboles **Bn** du tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique

** Ne remplir que si vous disposez d'un système de traitement de l'air vicié avant rejet vers l'extérieur de l'installation (lavage d'air, brumisation, filtre, etc.)

IV. 5. 6. INVENTAIRE DU CHEPTTEL (NOMBRE MAXIMUM D'ANIMAUX DÉTENUS PAR AN OU PAR CYCLE)

CATEGORIE ANIMALE :	Situation existante avant permis								Places dans les constructions projetées								Situation future avec permis							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
BOVIN																								
Bovin de moins de 6 mois																								
Taurillon de 6 à 12 mois																								
Taurillon de 1 à 2 ans																								
Génisse de 6 à 12 mois																								
Génisse de 1 à 2 ans																								
Vache allaitante et son veau																								
Vache laitière																								
Vaches de réforme ou allaitante sans veau																								
Autre bovin de plus de 2 ans																								
Total bovins : -----																								

(1) : Caillebotis et grilles (2): Stabulation entravée paillée (3) : Stabulation semi-paillée (paille et lisier) avec accumulation du fumier (4) :Stabulation semi-paillée (paille et lisier) avec raclage du fumier (5) : Stabulation libre paillée avec accumulation du fumier (6) : Stabulation paillée avec accumulation, raclage peu fréquent (>et = 5jours) (7) : Stabulation paillée, raclage fréquent (< 5jours) (8) : Autre (à préciser : prairies, ...):

CATEGORIE ANIMALE :	Situation existante avant permis								Places dans les constructions projetées								Situation future avec permis							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
PORCIN																								
Porcelet (de 4 à 10 semaines)																								
Truie gestante																								
Truie avec porcelets																								
Verrat																								
Porc à l'engrais et cochette																								
Total porcins : -----																								

(1) : Caillebotis (2): Stabulation paillée avec récolte des urines (3) : Stabulation entièrement paillée (4) Stabulation sur litière accumulée ou biomatrisée

(5) : Autre (à préciser : prairies, ...) :

CATEGORIE ANIMALE :	Situation existante avant permis		Places dans les constructions projetées		Situation future avec permis	
	GRILLES	LITIERE	GRILLES	LITIERE	GRILLES	LITIERE
VOLAILE, LAPIN						
Poule reproductrice (343 jours)						
Poulette démarrée (127 jours)						
Poule pondeuse (343 jours)						
Poulet de chair (40 jours)						
Coq de reproduction						
Pintade (79 jours)						
Oie (150 jours)						
Canard (75 jours)						
Dinde et dindon (85 jours)						
Caille						
Autruche, émeu, nandou						
Lapin mère						
Lapin à l'engrais						
Total volailles et lapins :						

Autre (préciser) :

CATEGORIE ANIMALE :	Situation existante avant permis		Places dans les constructions projetées		Situation future avec permis	
	GRILLES	LITIERE	GRILLES	LITIERE	GRILLES	LITIERE
OVIN, CAPRIN, EQUIN						
Ovin et caprin de moins d'un an						
Ovin et caprin de plus d'un an						
Equin						
Total ovins, caprins, équins :						

Autre (préciser) :

Catégorie animale	Situation existante avant permis		Places dans les constructions projetées		Situation future avec permis	
	GRILLES	LITIERE	GRILLES	LITIERE	GRILLES	LITIERE
Autres (pigeons, chiens*, chats*, etc à préciser)						
Total autres						

* Seuls sont classés les chenils (destinés à la commercialisation de chiots), les refuges et les pensions pour animaux tels que visés par l'article 3 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux.

CADRE I — EFFETS SUR LES EAUX

I.1. LE PROJET IMPLIQUE-T-IL DES REJETS D'EAU ?

NON OUI Si OUI, REMPLIR LE TABLEAU CI-DESSOUS,

	Type d'eau (1)	Installation, dépôt ou bâtiment générant le rejet (2)	Récepteur final (3)	Quantités (1a)	Moyens pour réduire les incidences (épuration, pré-traitement, transformation / réutilisation, by-pass, épandage, dispositif absorbant...)
R 1					
R 2					
R 3					
R 4					
R 5					
R 6					
R 7					
R 8					
R9					
R10					
R11					
R12					

(1) Ebr = eaux brunes (aires de parcours et d'attente des animaux, non couvertes)

EV = eaux vertes (nettoyage des quais de traite) **en m³/m² de surface**

Ebl = eaux blanches (nettoyage du matériel de traite et stockage du lait) **en m³/jour**

..... **Ajouter la copie de l'avis de l'intercommunale en cas de rejet à l'égout**

EN = eaux de nettoyage des bâtiments d'hébergement **en m³**

EP = eaux de nettoyage des pulvérisateurs **en m³**

J = jus des matières végétales stockées (jus de silos) **en m³**

ED = eaux domestiques (eaux de l'habitation, des bureaux, des commerces, de lavage de moins de 10 véhicules) **en m³/jour**

A = autres eaux (à préciser) **en m³**

(2) Reprendre les symboles **Bn** (voir tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique), **In** (voir tableau du point IV.5.1, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique) et/ou **Dn** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique) qui rejettent des eaux, à l'exclusion des effluents d'élevage (lisier et purin...). **Distinguer les rejets s'ils n'ont pas le même récepteur.**

(3) ESU = eau de surface (cours d'eau, préciser son nom)

ESO = eau souterraine (rejet direct ou écoulement naturel)

VA = voie artificielle des eaux pluviales

EG = égout public (apparent ou non apparent)

Dn = dépôt repris dans la liste des dépôts de substances, matières et déchets, page 8 du formulaire général (p.ex., citerne à lisier, citerne d'eau de pluie,...).

Préciser sur le plan descriptif les rejets (Rn) et les canalisations / raccordements.

I.2. Eaux de pluie

I.2.1. Eaux de toiture

⇒ Superficie des toitures:m².

⇒ Collecte des eaux de pluie **OUI** **NON**

Si oui, indiquer les bâtiments ou infrastructures concernés (Bn) et la destination de ces eaux collectées (rejet en eau de surface, dispersion, stockage en citerne, réutilisation, épandage, etc.):

.....
.....
.....
.....

Préciser sur le plan descriptif les rejets (Eplu) et les canalisations / raccordements.

I.2.2. Autres aires imperméables ou étanches

Indiquer la nature (cour, parking, voie d'accès, etc.) des surfaces sur lesquelles les eaux de pluie sont susceptibles de s'écouler sans être contaminées par des effluents d'élevage.

.....m²
..... m²
.....m²
.....m²

Préciser sur le plan descriptif les rejets (Eplu) et les canalisations / raccordements.

I.3.) NETTOYAGE DES BÂTIMENTS OU INFRASTRUCTURES D'HERBERGEMENT

⇒ Balayage ou aspiration **OUI** **NON**

⇒ Nettoyage par voie humide **OUI** **NON**

⇒ Fréquence de nettoyage:.....

CADRE V — EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

V.1. EFFLUENTS SOLIDES

V.1.1. FUMIER (DE BOVINS, DE PORCINS), DÉJECTIONS

A) TYPE DE STOCKAGE

Stockage dans l'établissement: NON OUI, si OUI, répondre aux points A1 ou A2 ou A3

A.1.) Stockage dans des infrastructures (container, poubelle, etc.)

NON OUI si OUI, remplir le tableau suivant :

Dépôt (1)	Volume en m ³	Placée dans un local fermé (Bn) (2)
		OUI <input type="checkbox"/> Bn NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> Bn : NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> Bn : NON <input type="checkbox"/>

- (1) Reprendre les symboles **Dn** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).
- (2) Reprendre les symboles **Bn** (voir tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).

A.2) Stockage sur une aire bétonnée (fumière)

NON OUI si OUI, répondre aux points suivants :

Description des fumières				
Dépôt (1)	Surface de l'aire ou des aires bétonnées en m ²	Aire couverte	Volume de la citerne équipant la fumière en m ³	Système contrôle étanchéité
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

- (1) Reprendre les symboles **Dn** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).

A.3) Autre forme de stockage (à décrire):

.....
.....

B) FRÉQUENCE D'ÉVACUATION DU FUMIER OU DES DEJECTIONS VERS L'AIRE DE STOCKAGE OU VERS UNE AUTRE DESTINATION

- ⇒ journalière
- ⇒ hebdomadaire
- ⇒ moins d'une fois par semaine
- ⇒ moins d'une fois par mois

C) DESTINATION FINALE DU FUMIER ET/OU DES DEJECTIONS

Valorisation en agriculture: **NON** **OUI**

Autres (expliquer):.....
.....
.....

V.1.2. EFFLUENTS DE VOLAILLES

A) SYSTÈME DE GESTION DES FIENTES AU NIVEAU DU POULAILLER

	Bâtiments *
<input type="checkbox"/> Récolte, sous les cages, dans une fosse sous les cages et raclage vers un stockage extérieur	
<input type="checkbox"/> Récolte, sous les cages, sur un tapis non aéré, stockage extérieur	
<input type="checkbox"/> Récolte, sous les cages, sur un tapis aéré, stockage extérieur	
<input type="checkbox"/> Récolte, sous les cages, sur un tapis, tunnel de séchage, stockage extérieur	
<input type="checkbox"/> Récolte sur litière profonde (logement hors cage)	
<input type="checkbox"/> Autre (expliquer)	

- Reprendre les symboles **Bn** du tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique

B) TYPE DE STOCKAGE

Stockage dans l'établissement: **NON** **OUI** si **OUI**, répondre aux points B1 ou B2 ou B3 :

B.1.) Stockage dans des infrastructures (container, poubelle, etc.)

NON **OUI** si **OUI**, remplir le tableau suivant :

Dépôt (1)	Volume en m ³	Placée dans un local fermé (Bn (2))
		OUI <input type="checkbox"/> Bn : NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> Bn : NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> Bn : NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> Bn : NON <input type="checkbox"/>

(3) Reprendre les symboles **Dn** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).

(4) Reprendre les symboles **Bn** (voir tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).

B.2) Stockage sur une aire bétonnée (fumière)

NON **OUI** si **OUI**, répondre aux points suivants :

Description des fumières				
Dépôt (1)	Surface de l'aire ou des aires bétonnées en m ²	Aire couverte	Volume de la citerne équipant la fumière en m ³	Système contrôle étanchéité
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

(1) Reprendre les symboles **Dn** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).

B.3) Autre forme de stockage (à décrire):

.....

C) **FRÉQUENCE D'ÉVACUATION DES EFFLUENTS DE VOLAILLE VERS L' AIRE DE STOCKAGE OU VERS UNE AUTRE DESTINATION**

- ⇨ Journalière
- ⇨ Hebdomadaire
- ⇨ moins d'une fois par semaine
- ⇨ moins d'une fois par mois

D) **DESTINATION FINALE DES EFFLUENTS DE VOLAILLES**

Valorisation en agriculture: **NON** **OUI**

Autres (expliquer):.....
.....
.....

V.2. **EFFLUENTS LIQUIDES**

V.2.1. **LISIER ET PURIN**

A) **TYPE DE STOCKAGE**

Dépôt (1)	Type (2)	Volume de la citerne en m ³	Fréquence d'évacuation du lisier (3) Indiquer la citerne Dn réceptrice	Système de contrôle de l'étanchéité	
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

- (1)Reprendre les symboles **Dn** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).
- (2) Indiquer le type de citerne : sous caillebotis ou citerne extérieure, aérienne, enterrée ou semi-enterrée, couverte ou non couverte.
- (3) Ces cases sont à remplir lorsque le lisier recueilli dans la citerne sous les caillebotis est évacué régulièrement vers une autre citerne

B) **DESTINATION FINALE DU LISIER OU DU PURIN**

Valorisation en agriculture: **NON** **OUI**

Autres (à décrire):.....

V.3. **Traitement des effluents d'élevage**

Y a-t-il ou est-il prévu un système de traitement (préséchage, séchage, lagunage, malaxage, ajout de produits, compostage, autre, ...) : **NON** **OUI**

Si oui, décrire le système :
.....

Annexe A

Questions complémentaires relatives à l'emplacement du projet en vue de déterminer sa classification ¹

1. Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement de bovins de 6 mois et plus, d'équidés, de gibiers, d'ovins, de caprins, de sangliers et autres suidés	
1.1. à moins de 125 m d'une zone d'habitat* :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.2. à moins de 125 m d'une zone de services publics et d'équipement communautaire** contenant une construction dans laquelle une ou des personnes séjournent habituellement ou exercent une activité régulière :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.3. à moins de 125 m d'une zone de loisirs*** :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.4. à moins de 125 m d'habitation de tiers existante (sauf si elle est située en zone agricole****) : Si OUI, date du permis d'urbanisme de l'habitation (<u>copie de l'attestation de la commune à joindre</u>) :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.5. à moins de 125 m d'une zone destinée au logement et à la résidence par un rapport urbanistique et environnemental au sens de l'article 33 du CWATUP ou par un plan communal d'aménagement tel que défini aux articles 48 et 49 du même Code:	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

*: zone d'habitat: zone destinée principalement à la résidence (article 26 du CWATUP)

** : zone de services publics et d'équipement communautaire: zone ne pouvant comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public (article 28 du CWATUP)

***: Zone de loisirs: zone destinée à recevoir les équipements récréatifs ou touristiques (article 29 du CWATUP)

****: Zone agricole: zone destinée à l'agriculture au sens général du terme (article 35 du CWATUP)

1..... Les distances sont celles comprises entre les angles de façade les plus proches du bâtiment ou de l'infrastructure d'hébergement concerné et d'une habitation de tiers existante ou entre l'angle de façade du bâtiment ou de l'infrastructure d'hébergement concerné et la limite de la ou des zone(s) reprise(s).

On entend par habitation existante tout immeuble existant (à savoir dûment autorisé, la date du permis de bâtir faisant foi) au jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture, soit le 29 novembre 2002, et dans lequel une ou plusieurs personnes (autre que l'exploitant) séjournent à titre principal. Les annexes de l'habitation (remise, atelier, garage, etc.), attenantes ou pas, ne sont pas prises en considération pour la détermination de la distance.

2. Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement de bovins de moins de 6 mois, de ratites, de volailles, de porcins, de lapins, de pigeons	
2.1. à moins de 300 m d'une zone d'habitat :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
2.2. à moins de 300 m d'une zone de services publics et d'équipement communautaire contenant une construction dans laquelle une ou des personnes séjournent habituellement ou exercent une activité régulière :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
2.3. à moins de 300 m d'une zone de loisirs :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
2.4. à moins de 300 m d'habitation de tiers existante (sauf si elle est située en zone agricole) : Si OUI, date du permis d'urbanisme de l'habitation (<u>copie de l'attestation de la commune à joindre</u>) :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
2.5. à moins de 300 m d'une zone destinée au logement et à la résidence par un rapport urbanistique et environnemental au sens de l'article 33 du CWATUP ou par un plan communal d'aménagement tel que défini aux articles 48 et 49 du même Code :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Annexe B

Questions complémentaires relatives aux établissements visés par l'annexe 1 de la Directive 96/61/CE du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC) (plus de 2.000 porcs de plus de 30 kg ou plus de 750 truies ou plus de 40.000 volailles)

BONNES PRATIQUES AGRICOLES

A) ENREGISTREMENT

- 1) de l'énergie consommée: NON OUI Si oui, préciser (ordinateur, registre, ...):.....
- 2) de l'eau consommée: NON OUI Si oui, préciser (ordinateur, factures, ...):
- 3) de la quantité d'aliment consommée: NON OUI Si oui, préciser (ordinateur, factures, ...):.....
- 4) du nombre de cadavres d'animaux: NON OUI Si oui, préciser (ordinateur, factures, ...):.....

B) UNE PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES ÉMISSIONS IMPRÉVUES ET LES INCIDENTS EST-ELLE ÉTABLIE?

OUI NON

Si oui, veuillez en faire une description :

.....

.....

.....

.....

C) AVEZ-VOUS UN PROGRAMME D'ENTRETIEN / DE RÉPARATION DES INSTALLATIONS (VENTILATEURS, CHAÎNE D'ALIMENTATION , ETC.)

OUI NON

Si oui, veuillez en faire une description (type, fréquence,...) :

.....

.....

.....

.....

.....

D) MESURES PRÉVUES POUR LIMITER LA CONSOMMATION EN EAU

- ⇒ utilisation de nettoyeurs à haute pression OUI NON
- ⇒ système de détection anti-fuite pour les distributeurs d'eau de boisson OUI NON
- ⇒ vérification régulière du débit d'eau de boisson OUI NON
- ⇒ Autres (à décrire):

E) MESURES PRÉVUES POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE :

- ⇒ Eclairage basse énergie OUI NON
- ⇒ Isolation des bâtiments OUI NON
- ⇒ vérification régulière des systèmes mécaniques (ventilateurs, distributeurs d'aliments, etc.)
OUI NON
- ⇒ Autres (à décrire):

.....

QUESTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES POULAILLERS

1) Y-A-T'IL UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DES PARAMÈTRES D'AMBIANCE DU OU DES POULAILLERS

NON OUI

Si oui, veuillez indiquer les paramètres mesurés (t°, humidité, NH3, etc.) pour chaque installation (indiquer les symboles Bn ou In) :

.....
.....
.....
.....
.....

QUESTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES PORCHERIES

Veuillez cocher les cases adéquates et indiquer à côté les références (Bn) des bâtiments concernés.

SYSTEME DE LOGEMENT

PLANCHER AVEC CAILLEBOTIS INTÉGRAL

- ⇒ avec fosse à système d'évacuation du lisier par dépression:
- ⇒ avec fosse à gouttière d'évacuation du lisier par rinçage (aéré ou non-aéré):
- ⇒ avec fosse à lisier de faible contenance régulièrement vidée:.....
- ⇒ avec fosse à fond en pente:.....
- ⇒ avec fosse à parois latérales en pente:.....
- ⇒ avec dalle pentue sous le caillebotis:.....
- ⇒ autres (à décrire):
-
-

Plancher avec caillebotis partiel

- ⇒ avec fosse avec ailettes de refroidissement de la surface du lisier:.....
- ⇒ avec fosse à système d'évacuation du lisier par dépression:.....
- ⇒ avec fosse à gouttière d'évacuation du lisier par rinçage (aéré ou non-aéré):.....
- ⇒ avec fosse à système d'évacuation du lisier par raclage (gratte):.....
- ⇒ Une fosse à lisier réduite d'une largeur max de 60 cm – les lattes sont triangulaires:.....
- ⇒ autres (à décrire):
-
-

Litière

- Paillée (à décrire):
- Bio- maîtrisée (à décrire):

Autres (à décrire

.....

.....

Annexe C

Questions complémentaires relatives à la ventilation mécanique (en vue du calcul des odeurs)

Veuillez cocher les cases adéquates et indiquer à côté les références (**Bn**) des bâtiments concernés.

A) Caractéristiques du système de ventilation forcée

- Autorégulation de la ventilation
- Evacuation centralisée avec traitement de l'air
- Evacuation verticale :
- sortie de cheminée en dessous du faîte du toit
- sortie à plus d'1 m au-dessus du faîte du toit :
- sans coiffe
- avec coiffe
- sortie à moins d'1 m au-dessus du faîte du toit :
- sans coiffe
- avec coiffe
- Evacuation latérale

Indiquer dans quelle façade sont placés les ventilateurs :

.....
.....

- Autres (à décrire):

.....
.....

B) Type d'alimentation

- liquide
- solide
- soupe
- multiphase

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} mars 2007 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 juillet 1999 relatif au permis d'environnement.

Namur, le 1^{er} mars 2007.

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN